

"SOS bac bonjour": parents d'élèves et lycéens répondent à la détresse de certains candidats

Paris, 9 juil. 2019 (AFP) -

Pour venir en aide aux candidats du baccalauréat confrontés à des irrégularités de notes et à leurs parents un peu "déboussolés", la FCPE, premier syndicat de parents d'élèves, a ouvert mardi une ligne téléphonique.

A Paris, dans les locaux de la FCPE, une dizaine de bénévoles ont été mobilisés pour répondre durant quelques jours aux appels de parents, de professeurs ou de lycéens. L'UNL, syndicat lycéen, a lui aussi mobilisé ses membres pour prêter main forte à la fédération de parents d'élèves.

Ces bénévoles se disent "débordés" d'appels. Ils proviennent de "toute la France", et il y a autant de questions différentes que d'appels.

Le numéro d'appel de cette cellule est le 01.43.57.16.16.

Face à la grève inédite de certains correcteurs opposés à la réforme du bac et qui ont retenu des copies, le ministre de l'Éducation a mis en place une "solution technique" : en cas de notes manquantes, celles du contrôle continu ont été prises en compte. Et si la note du bac s'avérait finalement meilleure, c'est celle-là qui était conservée.

Églantine, bénévole à l'UNL, a reçu une vingtaine de témoignages en trois heures. "On a écrit une fiche type pour répondre aux élèves. On n'est pas assez nombreux pour le nombre d'appels. Mais clairement, ce qui ressort le plus c'est l'inquiétude et l'urgence d'avoir accès aux copies pour vérifier que la note attribuée est juste", explique cette jeune femme de 18 ans.

Dans certaines académies, un candidat au baccalauréat peut demander à consulter sa copie en se rendant dans son centre d'examen après en avoir fait la demande par écrit, dans les trois jours suivant les résultats, soit jusqu'à mercredi.

Selon Colette Denis, parent d'élève en Seine-Saint-Denis qui a pris sur son temps de vacances pour répondre aux appels, "certains parents un peu déboussolés appellent parce que leur enfant doit redoubler compte tenu de ses notes provisoires, et demandent quoi faire en l'absence de résultats définitifs".

"Certains s'interrogent sur quand, et comment, ils pourront obtenir leurs copies du bac. D'autres se plaignent de ne pas avoir pu consulter leur copie avant ou après le rattrapage", relate-t-elle.

"Il y a rupture d'égalité puisque tous les candidats au baccalauréat doivent être notés de la même façon, selon le règlement des examens", dénonce de son côté Valérie Piau, avocate spécialisée en droit de l'éducation.

Selon elle, "certains se voient appliquer un régime plus favorable que d'autres. Imaginez le cas de deux élèves d'une même classe avec une moyenne de 16 dans une matière, mais une note de 5 au bac. L'un de ces élèves pourrait être noté 5, et l'autre 16."

"On peut estimer aussi que le fait de changer la règle du jeu sur la notation du bac aurait dû faire l'objet d'une publication de texte officiel", regrette l'avocate.

"Dans tous les cas, le candidat a deux mois à compter de la date des résultats pour déposer un recours", assure-t-elle.

Contactée par une vingtaine de familles sur ces questions de rupture d'égalité, elle assure n'avoir "pas encore déposé de recours" devant le tribunal administratif.

Le président de la FCPE, Rodrigo Arenas, a assuré mardi à l'AFP "saisir le Défenseur des droits dès la semaine prochaine" sur cette rupture d'égalité, et aussi "mobiliser des juristes afin d'attaquer cette décision sur le fond".

asm/ito/epe/sd

Afp le 09 juil. 19 à 18 44.